

## ***Procès-verbal du Conseil Municipal***

### ***Réunion du 21 octobre 2025 COMMUNE DE BRESSOLLES***

***L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre 2025 à 19 heures 00 les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Madame Andrée RACCURT, Maire***

***En exercice : 13***

***Présents : 12***

***Votants : 13***

***Date de convocation : 17 octobre 2025.***

***Présents : : A. BRET, S. DELORME, L. FALCOZ, C. GOUVERNEUR, M. JEANNEY, C. LABLACHE, B. LAVIRE, J. LAVIRE, J. P PERROT, A. RACCURT, D. RACCURT, I. RACCURT.***

***Absente excusée : A-L. BRUNET procuration à I. RACCURT.***

***Secrétaire de séance : Monsieur Serge Delorme a été élu secrétaire de séance.***

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des procès-verbaux et comptes rendus des réunions des Conseils Municipaux d'Avril et Mai.
- Demande de fonds de concours 3CM pour la modernisation de l'éclairage public.
- Modification du tableau des emplois.
- Travaux de voirie route de Faramans
- Demandes de subvention
- Rapport de la Cour des Comptes sur le contrôle des comptes et la gestion de la 3CM.
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

***Approbation des procès-verbaux et comptes rendus des réunions des Conseils Municipaux d'avril et mai.***

Le procès-verbal et le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 11 avril sont approuvés à l'unanimité.

Le procès-verbal et le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 13 mai sont approuvés à l'unanimité.

***2025- 38 Demande de fonds de concours 3CM pour la modernisation de l'éclairage public.***

Madame le Maire rappelle qu'un dossier a été monté avec le SIEA concernant le projet de

modernisation du parc d'éclairage public communal qui est en parti obsolète et énergivore. Le dossier prévoit le passage en Led de l'ensemble du village ainsi qu'un projet d'éclairage de la place.

Après étude du plan de financement présenté, le Conseil Municipal adopte l'opération de travaux de rénovation de l'éclairage public, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours de la 3CM et à signer tout document relatif à cette opération.

### ***2025-39 Modification du tableau des emplois.***

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que dans le cadre de la réorganisation des services il convient de modifier la répartition du temps de travail des agents en charge de l'accueil périscolaire et du service et de la surveillance de la cantine scolaire.

Concernant le personnel contractuel en activité en milieu scolaire, Madame le Maire propose pour le bon fonctionnement des services d'apporter les modifications suivantes :

- Supprimer le poste d'adjoint technique aux affaires scolaires d'une durée de 31h30.
- Augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique aux affaires scolaires pour le service restauration et l'accueil périscolaire de 18h à 36h.
- Augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique aux affaires scolaires pour l'entretien des bâtiments, le service de restauration et l'accompagnement des enfants du R.P.I lors du transport scolaire de 20h à 28h.
- De créer un poste d'adjoint technique aux affaires scolaires pour le service restauration de 6h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les propositions de Madame le Maire pour le bon fonctionnement des services de la Collectivité, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au près du Centre de Gestion de l'Ain pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents de la collectivité et sur des emplois non permanents de la collectivité en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité au 03 novembre 2025.

### ***2025- 40 Travaux de voirie route de Faramans.***

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux de réfection de voirie : voie communale n°1 chemin de FARAMANS.

Considérant les demandes de devis sollicitées dans le cadre de ces travaux Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise CTPG pour des travaux de reprise de bords de chaussée pour un montant de **44 858,62€ HT** soit 53 830.34 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de valider le devis de l'entreprise CTPG pour des travaux de reprise de bord de chaussée VC n°1 Chemin de Faramans pour un montant de **44 858,62€ HT** soit 53 830.34 € TTC et autorise Madame Le Maire à le signer.

## ***2025-41 Demandes de subvention***

**2025-41-1** Madame le Maire présente une demande de subvention de La Maison familiale et Rurale de Villié Morgon (MFR), elle précise que l'un des jeunes étudiants inscrit cette année est domicilié sur la commune de Bressolles.

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la demande de subvention sollicitée par la MFR de Villié Morgon.

**2025-41-2** Madame le Maire présente une demande de subvention de La Fédération de l'Ain de France Alzheimer pour un soutien financier dans le but de développer leurs actions de proximité et de mieux couvrir l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal par 10 voix contre et 3 abstentions refuse d'allouer une subvention à la Fédération de l'Ain de France Alzheimer et maladies apparentées.

**2025-41-3** Madame le Maire présente une demande de subvention de l'antenne d'Ambérieu en Bugey de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).

Le Conseil Municipal par 12 voix contre et 1 abstention rejette la demande de subvention de l'antenne de l'Ain de l'ADMR.

## ***2025-42 Rapport de la Cour des Comptes sur le contrôle des comptes et la gestion de la 3CM.***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a rendu son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la 3CM depuis l'exercice 2019 jusqu'à la période la plus récente. Ce rapport a fait l'objet d'une procédure contradictoire et a été délibéré par la Chambre le 14 mai 2025. Le rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes propose 8 recommandations qui ne nécessiteront pas de nouvelle intervention de la Cour des Comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte à l'unanimité, du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la 3CM depuis l'exercice 2019 jusqu'à la période la plus récente.

### ***Comptes Rendus de réunions.***

### ***Questions Diverses.***

*Début de séance 19h00*

*Fin de séance 20h45*